

CERREQ

BULLETIN DE RECHERCHE NOVEMBRE 1988 SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

LES SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN JUIN 1986 DEUX ANS APRÈS OÙ EN SONT-ILS ?

Environ 300 000 jeunes sont sortis de l'enseignement secondaire en juin 1986 sans poursuivre d'études par la voie de l'apprentissage. De juin 1986 à juin 1988, les deux tiers sont passés par l'une des mesures du dispositif pour l'emploi des jeunes (contrats de qualification et d'adaptation, travaux d'utilité collective, stages d'initiation à la vie professionnelle, stages de formation). Ce dispositif est donc devenu un passage presque obligé, notamment pour les jeunes filles. Au bout de deux ans, on ne peut considérer comme insérés qu'un tiers de la promotion. Une bonne moitié (53%) sont encore en situation d'attente, mais 15% semblent en danger d'exclusion du marché du travail.

UN ACCÈS MASSIF ET RAPIDE AUX MESURES

Les trois-quarts des jeunes filles ont eu recours à l'une des "mesures jeunes" quel que soit leur niveau de formation : 73% au niveau IV, 74% au niveau V et enfin 73% aux niveaux VI et V bis. Les garçons recourent d'autant plus au dispositif "jeunes" que leur niveau de formation est faible : 64% aux niveaux VI et V bis, 55% au niveau V et 37% au niveau IV. On peut penser que le moindre recours aux mesures des garçons de niveau IV résulte de meilleures conditions d'insertion professionnelle et de la proximité du départ au service national pour ce groupe en moyenne plus âgé.

Cet accès massif au dispositif s'est avéré également très rapide. Plus de la moitié du total des entrées avaient déjà eu lieu au cours des six premiers mois de vie active (tableau 1), une très nette décélération du rythme étant observée au bout d'un an.

Le rythme d'entrée varie selon le sexe et le niveau de formation. Si près de 60% des filles de niveau IV étaient déjà présentes dans le dispositif sept mois après leur sortie, elles n'étaient en revanche que 42% seulement dans cette situation à la même date aux niveaux VI-Vbis. A l'inverse ce sont les garçons de niveau IV qui entrent dans le dispositif le plus tardivement car ils sont aussi les plus nombreux à n'intégrer une mesure qu'après accomplissement de leurs obligations militaires.

Les trois-quarts des jeunes entrés dans le dispositif (73% des filles et 83% des garçons) n'ont suivi pendant ces deux années qu'un seul type de mesure, éventuellement renouvelé, et ceci quel que soit leur niveau de formation. Si les TUC sont majoritaires, ils sont dominants chez les filles, et partagés avec les SIVP chez les garçons. 17% des garçons enchaînent deux types de mesures et c'est le plus souvent un SIVP suivi d'un contrat en alternance. 27% des filles enchaînent deux types de mesures mais il s'agit le plus souvent d'une combinaison

Tableau 2
Situations en janvier 1987, décembre 1987 et juin 1988
(hors apprentissage)

Situation	Filles			Garçons		
	01/1987	12/1987	06/1988	01/1987	12/1987	06/1988
Service National		0,5	0,4	17,2	14,2	26,2
Emploi-Apprentissage (1)	22,2	34,7	45,7	25,9	33,8	43,4
Contrat d'adaptation Contrat de qualification	5,3	4,2	2,8	6,1	4,1	2,3
TUC	24	15,2	11,4	11,2	10,4	2,2
SIVP	4,7	5,2	6	5,8	4,1	4,6
Autres stages	4,4	4	3,5	3,5	4,1	2,7
Chômage	35,3	34	27,5	26,8	27,8	17
Inactivité	4,2	2,3	2,9	3,5	1,5	1,6
Total	100	100	100	100	100	100

(1) Il s'agit des entrées en apprentissage postérieures à janvier 1987.

Tableau 3
Situations en juin 1988 en fonction des situations antérieures

		Passés en mesure au cours de la période			Non passés en mesure au cours de la période			Total	
		Niveau IV	Niveau V	Niveaux VI-V bis	Niveau IV	Niveau V	Niveaux VI-V bis		
		en %							
<p><i>On considère comme "insérées" les jeunes en emploi en juin 1988, ayant déclaré au moins une autre situation d'emploi auparavant et n'ayant pas déclaré de chômage.</i></p> <p><i>A l'inverse, les "exclus" sont ceux qui, au chômage en juin 1988, ont déclaré au moins une autre situation de chômage auparavant et n'ont pas déclaré d'emploi.</i></p> <p><i>Les "situations d'attente favorables" correspondent à des insertions encore trop récentes pour être considérées comme solides.</i></p> <p><i>Les jeunes en "situations d'attente défavorables" sont au chômage en juin 1988, après une ou plusieurs situations d'attente.</i></p> <p><i>Enfin les "situations d'attente neutres" correspondent à des itinéraires où les situations d'attente (service national ou mesure) ont dominé toute la période.</i></p> <p><i>Pour construire ces catégories, les contrats de qualification et d'adaptation sont comptabilisés comme des emplois : il paraissait abusif de considérer comme une situation d'attente un contrat d'adaptation à durée indéterminée au même titre qu'un TUC ou un SIVP.</i></p> <p><i>Par contre ceci ne modifie en rien la comptabilisation des "passages" par le dispositif effectuée dans le tableau 1, reprise ici dans la catégorie "passés en mesure" qui comprend l'ensemble des mesures effectuées sur la période, y compris les contrats en alternance.</i></p>	FILLES	Insérées	48	28	12	83	58	26	35
		Attente favorable	17	14	9	-	-	-	10
		Attente neutre	17	27	26	2	18	23	23
		Attente défavorable	6	15	21	11	8	7	13
		Exclus	12	16	32	4	16	44	19
		Total	100	100	100	100	100	100	100
GARÇONS	Insérées	29	24	31	31	30	38	28	
	Attente favorable	25	20	9	22	26	12	20	
	Attente neutre	30	38	25	29	34	33	34	
	Attente défavorable	2	10	11	6	2	8	7	
	Exclus	14	8	24	12	8	9	11	
	Total	100	100	100	100	100	100	100	148 382
FILLES + GARÇONS	Insérés	43	26	21	52	40	33	32	
	Attente favorable	19	17	9	13	17	7	15	
	Attente neutre	20	32	26	18	28	28	26	
	Attente défavorable	5	13	16	8	4	8	10	
	Exclus	13	12	28	9	11	24	15	
	Total	100	100	100	100	100	100	100	302 221

Source : Tableaux 1, 2 et 3 - EVA - CEREQ.
Champ : Sortants de l'enseignement secondaire en juin 1986, interrogés en décembre 1987 et juin 1988

Aux autres niveaux de formation, il est plus difficile de comparer leur situation avec celle des jeunes filles. En effet, les garçons susceptibles de s'insérer facilement et qui donc ne passent pas par le dispositif des mesures, sont partis ou partent au service national : en conséquence, les situations d'attente, notamment favorables ou neutres dominent. Cependant, si on élimine ces situations d'attente en faisant le simple rapport des "insérés" sur les "insérés" plus les "exclus", on retrouve une situation des garçons très supérieure à celle des filles, aux niveaux V et IV comme aux niveaux VI et Vbis.

Pour les garçons aussi, on peut conclure à un effet dominant du niveau de formation sur le processus d'insertion, plus important que le fait d'être ou non passé par une mesure. Ceci ne signifie pas que l'effet des mesures pour l'emploi des jeunes ne se fera pas sen-

tir dans les mois qui suivront, quand la majorité des garçons auront terminé le service national et quitté le dispositif des "mesures jeunes".

Deux ans après la sortie de l'école, le processus d'insertion est loin d'être terminé pour la majorité des jeunes. Certes, le dispositif induit des situations d'attente et participe donc à l'allongement de l'insertion. Mais le rôle différent qu'il joue à chacun des niveaux de formation montre bien qu'il ne parvient que difficilement à modifier des processus d'insertion bien typés selon les niveaux de formation

Marie-Christine COMBES
Serge ZILBERMAN

L'apprentissage

85 % des jeunes entrés en apprentissage à l'issue de leur scolarité arrivent au terme de leur contrat deux ans après.

Parmi les jeunes qui sortent du système éducatif aux plus faibles niveaux de formation, une grande partie poursuivent leurs études en apprentissage (57% aux niveaux VI et Vbis). On peut réellement parler de poursuites d'études dans la mesure où l'apprentissage débute immédiatement après la sortie de l'école dans la plupart des cas, sans qu'il y ait passage par un marché autre que celui des places d'apprentissage. Pour la promotion sortie de l'école en juin 1986, la plupart des contrats ont débuté lors de la rentrée scolaire qui suit, et sont encore en cours ou se terminent juste en juin 1988. Des 90 000 entrées en apprentissage, il en reste 77 000 en juin 1988 : il y a donc eu environ 15% d'abandons.

BIBLIOGRAPHIE

CHEVALIER L., ZILBERMAN S., "Peut-on parler d'insertion pour les jeunes sans formation?", in *Formation Emploi* n° 23, juillet-septembre 1988.

COMBES M.-C., *Alternance et insertion professionnelle - Dossier de synthèse*, CEREQ, Collection des Etudes n° 26, mai 1988.

DECLERCY B., "Emploi, chômage, "mesures jeunes" à l'issue de l'enseignement secondaire", in *CEREQ-BREF* n° 33, juin 1988.

ELBAUM M., "Petits boulots, stages, emplois précaires : quelle "flexibilité" pour quelle insertion...?", in *Droit social* n° 4, avril 1988.